

COMMUNE DE WASNES AU BAC

Informations municipales

LE MOT DE Mme LE MAIRE :

Le crépuscule de l'année 2022 commence à poindre à l'horizon. Le temps est encore passé très vite.

Cependant et contrairement aux années précédentes marquées par un confinement sévère, nous avons pu tous renouer avec la convivialité et la bonne humeur.

Vous avez assisté nombreux aux fêtes proposées par nos associations. La fête de l'école et la fête nationale ont particulièrement démontré que nous avons tous besoin de nous retrouver, merci à vous !

Les projets travaux de 2022 ont pratiquement été réalisés :

- ◆ Le city stade rénové, les plateaux « pétanque » créés,
- ◆ Les chicanes, le parvis de la mairie terminés, l'abribus va être installé.

Reste à sécuriser les virages (sortie vers Féchain et monument). A ce propos, je vous rappelle qu'il s'agit de voiries départementales. Nous devons donc respecter des règles qui nous sont imposées (les critiques « y a qu'à... » et « faut qu'on... » sont faciles...!).

Concernant enfin le cheminement piéton vers le cimetière, nous rencontrons un problème de faisabilité avec NOREADE qui n'est pas d'accord sur le dimensionnement du busage, nous sommes donc à l'étude d'une autre façon de faire.

Soyez rassurés, ces travaux seront bien effectués, mais avec du retard sur notre planning.

Je vous laisse maintenant prendre connaissance de notre dernier numéro de GUSTINE de 2022 et vous souhaite une belle fin d'année. A bientôt.

Annie AVE

A LA UNE :

DES LE MOIS DE JANVIER, DU NOUVEAU DANS VOS POUBELLES !

Vous aviez peut-être remarqué que la notion de tri était différente selon les régions et parfois même selon les villes dans une même région !

C'est ainsi que, pour répondre au nouveau cadre réglementaire relatif au tri des emballages ménagers, le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) a mis en place un nouveau système simplifié :

A compter du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages se trient !

Sont concernés :

- * Les emballages en plastique (flacons, pots de yaourt, suremballages, barquettes, etc...)
- * Les emballages en métal (couvercles, capsules de café, feuilles d'aluminium, opercules, plaquettes de médicament, etc....)

NB : Pour le verre rien ne change. Les objets en plastique (jouets, ustensiles de cuisine, etc...) sont à déposer à la déchetterie.

D'ici la mi-décembre, vous allez recevoir la visite d'un « Ambassadeur du tri » chargé de vous sensibiliser aux nouvelles consignes. Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil.

Les
brèves
de
Gustine




Info n°12

20/11/2022



NOUVEAU

À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023,
TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT



NOUVEAU



TOUS les emballages en PLASTIQUE et en MÉTAL



Plan d'Info
www.siaved.fr

N° vert 800 775 537

À JETER ?
À RECYCLER ?

L'APPEL GUIDE DU TRI

0 800 775 537



Autre nouveauté SIAVED : formulaire en ligne de demande/réparation de bac

Votre bac a été détérioré ou volé ? Il est devenu trop grand ou trop petit ? Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous pouvez maintenant faire votre demande soit :

- ◆ En ligne en complétant le formulaire sur le site internet www.siaved.fr (chemin d'accès : la collecte – demandez/réparez votre bac de collecte)
- ◆ En appelant le 0 800 775 537 (n° vert, appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le SIAVED assure directement la mise à disposition, le remplacement ou la réparation des bacs



INFOS IMPORTANTES



1/ TELEPHONIE :

ORANGE (ex France TELECOM) s'apprête à fermer le réseau filaire cuivre au profit de la fibre optique. Il s'agit d'un chantier lourd qui se déroulera progressivement jusqu'en 2030 mais qui se prépare dès à présent. Pour réaliser ce défi industriel, ORANGE a établi le planning en plusieurs lots : pour les communes de l'Ostrevent (Wasnes, Marquette, Wavrechain Bouchain, Mastaing, Neuville/Escaut, Lieu St Amand, Hordain, Estrun, Paillencourt), **la fermeture du cuivre va intervenir en 2023.** Il est donc conseillé aux Wasnois qui n'ont pas encore installé la fibre optique de se rapprocher de leur opérateur téléphonique afin de procéder à ce changement.

2/ PASSER L'HIVER EN TOUTE SECURITE

L'automne est arrivé et avec lui le ballet des premiers frimas : vent, pluie, brouillard et gelées...
Quoi de plus normal de se réfugier au coin du feu, d'utiliser son petit chauffage d'appoint, d'augmenter la température de la maison et de fermer portes et fenêtres !
Mais ATTENTION, un gaz inodore, incolore mais... MORTEL rode, il s'agit du **monoxyde de carbone**.



Des gestes simples pour éviter l'intoxication :

- ◇ **Votre maison doit RESPIRER** : aérer plusieurs fois par jour et ne pas boucher les grilles d'aération
- ◇ **Votre matériel doit être ENTRETENU** : pour éviter l'encrassement et un dérèglement, faites contrôler vos chaudières et chauffe-eau par un professionnel qualifié
- ◇ **Respectez les normes d'utilisation des appareils** : les chauffages d'appoint ne sont pas faits pour être utilisés de manière prolongée, stocker le combustible à distance...
- ◇ **RAMONER votre cheminée** une fois par an par un professionnel certifié afin d'éviter l'encrassement ou l'obstruction du conduit

En cas de malaises, vertiges, nausées... aérez votre logement et appelez rapidement les secours : pompiers (18), SAMU (15) et sur le portable le n° unique : 112.

3/ ARMES A FEU :

Savez-vous que la détention d'armes est soumise à réglementation et déclaration sous peine de poursuites pénales ?
Vous souhaitez régulariser votre situation ou abandonner les armes non déclarées ?

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mers organise une opération nationale d'enregistrement ou d'abandon des armes trouvées ou acquises par héritage du 25 novembre au 2 décembre prochains. Des points de collecte vont ouvrir dans les territoires (armodromes).

Et ce, sans poursuites à l'encontre du détenteur !

Les armes abandonnées seront détruites sauf celles présentant un intérêt historique.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Secretariat-general/Service-central-des-armes-et-explosifs-SCAE/Operation-nationale-d-abandon-simplifie

Vous pouvez également vous rapprocher de la Gendarmerie de Bouchain.

4/ GRIPPE AVIAIRE

Face à une situation épidémiologique qui s'aggrave (période migratoire), le ministère de l'agriculture a placé la France en niveau de « **RISQUE ELEVE** »

Vous trouverez ci-après la plaquette reçue en mairie à ce sujet.

Le ministère rappelle également sur son site que :

« la consommation de viande, de foie gras, d'œufs...et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme ».



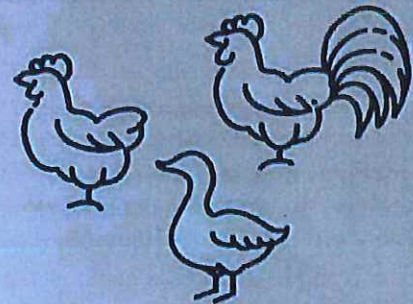
**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



FESTIVITES

HALLOWEEN

Le samedi 29 octobre, vous avez pu voir des petites sorcières et des petits vampires parcourir les rues du village à la recherche de bonbons.



Cette festivité était organisée par l'APE, pour la deuxième fois.

Cela a été un succès, les enfants ont été bien accueillis par les habitants qui avaient fait leur réserve de bonbons. Beaucoup de maisons étaient également décorées

De retour à l'école, ils ont apprécié le goûter diabolique avant de participer au BAL DES VAMPIRES.....



MESSE DE ST HUBERT



Pour la première fois, une messe pour la Saint HUBERT a été organisée le 5 novembre en l'église de Wasnes.

Le projet a vu le jour suite à une proposition de Monsieur Gérard Dessery, président de la société de chasse du village. Il a travaillé avec l'association « la vie de notre clocher » pour nous présenter une messe de toute beauté, avec la participation du « **RALLYE DES TROMPES DE L'ARTOIS** ».

Ce fut un vrai plaisir : de nombreux habitants de Wasnes et des personnalités se sont déplacés pour applaudir chaleureusement les musiciens. Ces derniers nous ont offert un petit récital dans la salle polyvalente, lors de l'apéritif offert par la mairie.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, de nombreux habitants de notre commune se sont rassemblés pour se rendre au monument aux morts, afin d'honorer les défunts de Wasnes tombés au combat. Après les discours d'usage du président des anciens combattants, et de Madame le Maire, une gerbe a été déposée par le 1^{er} adjoint.

Ensuite les enfants de l'école primaire ont entonné la Marseillaise.

A la fin de la cérémonie, tous se sont retrouvés à la salle des associations pour y boire le verre de l'amitié et les enfants ont reçu leur paquet de bonbons.



FETES A VENIR...

MARCHÉ DE NOËL

Après 3 ans d'absence, le marché de Noël revient à Wasnes le 27 novembre prochain de 10h à 18h à la salle polyvalente. Entrée gratuite.

Organisé par 2 des associations de la commune : l'Atelier Créatif, avec la participation du Comité des fêtes. Il va essayer de vous emmener dans la magie de Noël, car il est vrai que nous approchons de la période des fêtes de fin d'année.

Deux artisans du village vous enchanteront les papilles gustatives et olfactives sur leurs stands.

A l'heure du déjeuner, le comité des fêtes proposera une petite restauration rapide, et pour le goûter, des crêpes. Tout au long de la journée une tombola sera proposée.

Les enfants ne seront pas oubliés, le père Noël passera à 11 h 30 puis à 16 h pour distribuer des bonbons et également faire des photos avec les enfants « sages ».

Une boîte et des imprimés seront mis à disposition sur un stand pour les souhaits formulés par les enfants au père Noël. Ce dernier répondra personnellement à chaque enfant.

Venez nombreux, vous y trouverez entre autres des objets de décoration pour Noël, de la layette, et bien d'autres choses, confectionnés par les petites mains de l'Atelier Créatif.

CONCERT ROCK

Le 10 décembre à 20h à la salle des fêtes de Wasnes : soirée festive autour du rock n'roll et du rockabilly proposé par la CAPH avec :

- ◆ Le quintet « **Billie bretelle et les quarante ceintures** » en acoustique parmi les spectateurs ainsi qu'une possibilité d'initiation à la danse swing et rock n'roll de 18 h à 19 h (proposition gratuite sur inscription)
- ◆ Les « **spunyboys** » groupe formé en 2006 dans le Nord de la France par les frères Rémi.

Information : site www.agglo-porteduhainaut.fr

Réservez : par mail : culture@agglo-porteduhainaut.fr

par téléphone : 03.27.19.04.43 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Billetterie ouverte à la salle des fêtes

Petite restauration et buvette par le Comité des Fêtes de la commune

Tarif d'entrée : 5 euros (Ce spectacle est gratuit pour les moins de 16 ans, les lycéens, les étudiants les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux)





EN BREF...

Nouveau gîte à Wasnes :



Le **gîte du Grand Clair** a obtenu son accréditation « Gîte de France ». Il offre ainsi à la location pour 9 personnes toutes commodités dont 4 chambres dotées chacune de leur salle d'eau. Un descriptif très complet des prestations haut de gamme est visible sur le site des gîtes (www.gites-de-france-nord.fr)

Encore des nouveautés au sein de notre village :

Une friterie ambulante "**un zest de gourmandise**" se positionne maintenant tous les vendredis à partir de 19h00 devant le café "le BAR'JO", avis aux amateurs

Besoin de pain ? Savez-vous que CREA'PAT fait un dépôt au BAR'JO ?

Rendez-vous :

- L'association « **LA VIE DE NOTRE CLOCHER** » vous informe de la tenue de son assemblée générale le samedi 3 décembre 2022 à 10h30 à la salle des associations (terrain de sport).
- Distribution des colis de Noël aux aînés le samedi 17 décembre dans la matinée
- M. Martial DENIZART organise une exposition « **ART ET PEINTURE** » les 22 et 23 avril 2023 à la salle polyvalente



L'équipe de rédaction vous souhaite une belle fin d'année et vous dit à l'année prochaine !

Annie AVE, Dominique TOTH, Laurence CORNET, Patricia BETRENCOURT et Thérèse GELDHOF

